

pas	88	128
a. con-	89	129
ordinai-	90	130
6.	91	130
16.	91	131
chose	92	133
oires.	93	133
	94	135
	97	136
	98	137
	100	
	100	
ition.	101	
	102	
	103	
	104	
	104	
	105	
	105	
	106	
	109	
	109	
	110	
	112	
	112	
	112	
	114	
	117	
	117	
	119	
	120	
	120	
	121	
	122	
	126	
Section 1. Des Arbitres.		
Section 2. Des Experts.		
ARTICLE VIII. Des Transactions.		
ARTICLE IX. De la Procuration.		
ARTICLE X. Du Contrat de Société.		
ARTICLE XI. Du Contrat d'Echange.		
CHAPITRE XII. <i>Des Testaments et Codiciles.</i>		
De la Succession <i>ab intestato.</i>		
CHAPITRE XIII. Des Affaires de Commerce.		
Des Billets Promissoires.		
<b>TROISIÈME PARTIE.</b>		
<b>Droit Criminel.</b>		
CHAPITRE I. Des Lois Criminelles.		141
ARTICLE I. Des Crimes et de leurs espèces.		141
ARTICLE II. Des personnes capables ou incapables de commettre un crime ou un délit.		142
ARTICLE III. Des Criminels principaux.		143
Des Complices.		143
CHAPITRE II. Des Diverses espèces de crimes et délit.		144
ARTICLE I. Crimes et délit contre Dieu, la religion et le culte public.		144
ARTICLE II. Crimes et délit contre la décence et les bonnes mœurs.		144
ARTICLE III. Crimes et délit contre le droit des Gens.		145
ARTICLE IV. Crimes et délit contre le Roi, son gouvernement, et ses employés.		145
ARTICLE V. Crimes et délit contre la justice publique.		146
Du Parjure.		147
Malversation, Corruption.		147
ARTICLE VI. Crimes et délit contre la paix publique.		147
ARTICLE VII. Crimes et délit contre le commerce public.		148
ARTICLE VIII. Crimes et délit contre la santé, la police et l'ordre public.		149